

Expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution du domaine socio-sanitaire

Données de l'étudiant·e	
Nom, prénom :	
Date de naissance :	

Données de l'institution	
Nom de l'institution :	
Service :	
Référent·e de l'expérience pratique :	

Expérience pratique spécifique		
Date de l'expérience :	du	au
Jours d'absence :		
Résultat final :	<input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non-acquis
Commentaire général :		
Date et signature de l'étudiant·e :		Date, sceau et signature du·de la référent·e :

Critères¹
Respecte la personne (protection des données, droit des patients, respect des principes éthiques)
<i>Commentaires éventuels :</i>
Réalise les activités qui lui sont confiées de manière responsable et planifiée
<i>Commentaires éventuels :</i>
Demande de l'aide ou de la supervision en cas de doute ou de changement dans la situation
<i>Commentaires éventuels :</i>
Communique de manière claire et adaptée (attitude empathique, écoute active, non jugement)
<i>Commentaires éventuels :</i>
Transmet des informations oralement et par écrit de manière claire et compréhensible
<i>Commentaires éventuels :</i>
Echange régulièrement avec les différent-es professionnel-es afin de conforter son choix professionnel
<i>Commentaires éventuels :</i>
Développe progressivement un esprit d'initiative
<i>Commentaires éventuels :</i>
Entend les remarques et en tient compte
<i>Commentaires éventuels :</i>
Applique les règles de l'institution (protocoles, hygiène hospitalière, radio protection, sécurité, ponctualité, collaboration, etc.)
<i>Commentaires éventuels :</i>

¹ Pour les étudiant-es qui suivent les modules complémentaires : les critères validés ci-dessus attestent des aptitudes personnelles pour travailler dans le domaine de la santé, au sens des Disposition d'application des directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 28 septembre 2021 relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles.

Modalité de l'expérience pratique spécifique

Horaires

L'étudiant·e participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires du/de la professionnel·le qui l'encadre. Il·elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit. L'étudiant·e a en principe congé les jours fériés.

Champ d'activité

L'étudiant·e participe aux activités de prise en charge des personnes de manière individualisée sous supervision et dans la limite de ses compétences. Il·elle présente en début de l'expérience pratique spécifique une liste des cours reçus.

Encadrement

L'étudiant·e est encadré·e et évalué·e par un·e professionnel·le diplômé·e désigné·e par l'institution.

Validation

L'expérience pratique spécifique est évaluée de manière sommative. Elle est réussie ou non réussie à partir des critères ci-après. L'étudiant·e est responsable de déposer son évaluation sous son portail IS-Academia de la HEdS-FR **au plus tard 1 semaine après la fin de son expérience pratique spécifique**. En cas d'empêchement, l'étudiant·e devra en informer Mme Valérie Gumy-Nicolet, référente de stage.

Pour être validée, le cumul des absences ne doit pas dépasser le 20% du temps d'expérience pratique (8 jours au maximum).

Répétition

L'échec à la validation du stage peut être répété une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience pratique spécifique de 4 à 8 semaines.

Absence

L'étudiant·e informe le lieu de stage en cas d'absence. En cas d'absence prolongée nécessitant un certificat médical, la personne responsable de l'école est également informée.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la responsable de la formation MS-MC, personne de référence pour les stages :

Madame Valérie Gumy-Nicolet

valerie.gumy-nicolet@hefr.ch